Bohnenkamp
Moving Professionals

25.04.2025

SYSTÈMES DE CONSTRUCTION DE VÉHICULES

Groupe de produits	Systèmes de construction de véhicules
Numéro d'article	40451531
Longueur de la tige C [mm]	250
Longueur de la tige L [mm]	205
Corps d'essieu carré [mm]	45
Nombre de trous de boulons	5
Diamètre du moyeu [mm]	94
Diamètre du cercle du trou [mm]	140

Informations techniques

Marque	ADR
Charge à l'essieu 25 km/h (un seul essieu) [kg]	1250
Charge à l'essieu 25 km/h (tandem) [kg]	1050
Charge à l'essieu 25 km/h (deux essieux) [kg]	1250
Charge à l'essieu 40 km/h (un seul essieu) [kg]	1050
Charge à l'essieu 40 km/h (tandem) [kg]	975
Charge à l'essieu 40 km/h (deux essieux) [kg]	1050
Charge à l'essieu 60 km/h (un seul essieu) [kg]	975
Charge à l'essieu 60 km/h (tandem) [kg]	875
Charge à l'essieu 60 km/h (deux essieux) [kg]	975
ABS	non

Toutes les informations figurant sur cette page proviennent des données techniques du fabricant. Le contenu n'est pas contraignant et ne sert qu'à titre informatif. Bohnenkamp SE n'assume aucune responsabilité concernant ces données. Toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects, pour des réclamations de dommages-intérêts, pour des dommages consécutifs de toute sorte et pour quelque raison juridique que ce soit, liée à l'utilisation des informations obtenues, est donc exclue, pour autant que la loi l'autorise.

Bohnenkamp
Moving Professionals

25.04.2025

Type de boulon de roue	M16
Filetage	M16 x 1,5
Traitement de surface	apprêté
couleur	Noir
RAL	RAL9005
Modèle de corps d'essieu	Matériau plein
Plaques d'essieu soudées	non
Nettogewicht [kg] (gültig)	7,60

Toutes les informations figurant sur cette page proviennent des données techniques du fabricant. Le contenu n'est pas contraignant et ne sert qu'à titre informatif. Bohnenkamp SE n'assume aucune responsabilité concernant ces données. Toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects, pour des réclamations de dommages-intérêts, pour des dommages consécutifs de toute sorte et pour quelque raison juridique que ce soit, liée à l'utilisation des informations obtenues, est donc exclue, pour autant que la loi l'autorise.